

# Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour but de préciser les statuts du Roots Hold'em Club.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Il s'impose à tout adhérent, qui devra remplir le coupon d'acceptation et le signer.

### **LES MEMBRES**

## <u>Définition</u>

Membre du Conseil d'Administration : membre adhérent l'association ayant pouvoir de vote et élu par assemblée générale annuelle selon les modalités précisées dans les statuts. Le Président, le Trésorier et le Secrétaire : membres élus par le Conseil d'Administration selon les modalités précisées dans les statuts ayant pouvoir de vote. Le Président a pour missions de représenter l'association et de présider les différentes réunions. Le Trésorier a pour missions de gérer le budget et la bonne tenue des comptes de l'association.

Membre adhérent simple : membre adhérent à l'association siégeant à l'Assemblée Générale ayant pouvoir de vote pour la constitution du Conseil d'Administration.

### Cotisation

Un membre du club voulant adhérer devra remplir son formulaire d'adhésion et s'acquitter de sa cotisation.

Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent, siéger à l'Assemblée Générale et pouvoir participer aux différents tournois du Roots Hold'em Club dans la limite des places disponibles.

Tous les membres de l'association doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Les membres peuvent choisir de s'acquitter d'une cotisation trimestrielle, semestrielle ou annuelle :

Cotisation 1 tournoi: 7€

#### Les cotisations multi-tournois :

Cotisation 3 tournois dans l'année : 17 €

Cotisation 6 tournois : 23 €
Cotisation 12 tournois : 40€

Les cotisations multi-tournois sont acquittées pour une année, à partir de la participation au premier tournoi. Si le joueur souhaite s'inscrire à un tournoi au-delà d'une année comptée à partir de la participation au premier tournoi, il devra s'acquitter d'une nouvelle cotisation, même s'il n'avait pas joué tous les tournois prévus dans sa cotisation.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Le paiement de la cotisation doit s'effectuer en espèces (reçu de paiement).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

# Demande d'adhésion

Les personnes désirant adhérer devront remplir un formulaire d'adhésion et y joindre une copie de leur carte d'identité et le montant de la cotisation souhaitée.

Aucun mineur ne sera admis.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion.

Le membre adhérent simple sera convoqué par courriel et SMS à l'Assemblée générale annuelle. Le membre du Conseil d'Administration sera convoqué à chaque réunion de CA par courriel et SMS. La fréquence des réunions de CA sera fonction des besoins de l'association, avec au minimum une réunion par an.

## Exclusion, démission et décès

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Détérioration du matériel ou des locaux
- Comportement non conforme avec la loi française concernant les jeux d'argent et le tabac
- Non-respect des statuts, du règlement intérieur
- Refus de paiement de la cotisation
- Tout acte de tricherie
- Etat d'ébriété avéré
- Non respect du délai de prévenance en cas d'annulation de sa participation à un tournoi

Le membre adhérent qui ne respecte pas la bonne conduite édictée ci-dessus se verra recevoir un courrier avec Accusé de Réception lui notifiant son exclusion définitive ainsi que les motifs de cette dernière.

Le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (simple ou recommandée avec AR) sa décision au bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire.

#### **ORGANISATION DES TOURNOIS**

Le Roots Hold'em Club organise des tournois ouverts exclusivement à ses membres. Ces tournois sont assujettis au règlement des tournois sans croupier, qui est disponible sur le site du GRAP (Groupement Régional des Associations de Poker).

## **Inscriptions**

Un planning des tournois proposés est envoyé à chaque membre par courriel ou SMS.

Les inscriptions sont obligatoires et doivent se faire par courriel (adresse mail de l'association) ou par SMS (numéro de mobile du Président ou du Trésorier). L'inscription doit se faire au maximum 24h avant l'heure officielle du début du Tournoi prévu. En cas d'annulation, le membre doit prévenir au maximum 24h avant l'heure officielle du début du tournoi prévu. Dans le cas contraire, le Président se réserve le droit d'exclusion.

## Horaires et retards

Les tournois débutent le vendredi à 20h30. Tout joueur inscrit et qui n'est pas présent à l'heure du début du tournoi se verra disqualifié.

### Points particuliers de jeu

Les règles de poker applicables sont celles éditées par le CDC (version 2016.06)

Un joueur éliminé doit impérativement l'annoncer à l'un des membres du Conseil d'Administration afin de ne pas fausser le classement, s'il ne le fait pas il sera rétrogradé en dernière position du tournoi.

Un joueur a le droit de quitter définitivement le jeu en cours de tournoi. Pour cela il devra avertir un membre du Conseil d'Administration de son abandon et son stack sera alors retiré du tournoi.

Il est interdit de répondre au téléphone pendant un tournoi, tout appel devra se faire loin des tables même si le joueur est en dehors du coup.

Les appareils d'écoute (MP3, téléphone et autres...) sont tolérés à condition de ne pas perturber le bon déroulement du jeu. Il est fortement conseillé de n'avoir qu'une oreillette et un volume peu élevé pour ne pas gêner le jeu.

Pour pouvoir entrer dans le jeu, le joueur doit être assis à sa place à la distribution de sa première carte, sinon sa main est couchée (une tolérance est accordée uniquement pour les membres du Conseil d'Administration qui vont désinscrire les joueurs éliminés ou devant arbitrer un coup litigieux).

## Pénalités de jeu

Les membres du Conseil d'Administration sont de fait Directeurs de Tournoi. Ceux-ci ont pour but de répondre aux questions des joueurs et de faire respecter les règles de jeu ainsi que les règles de bonne conduite induites au jeu du poker, telles que :

- Tu respecteras ton adversaire
- Tu feras preuve de modération quand tu sortiras vainqueur d'un duel
- Tu t'abstiendras d'humilier ton adversaire quand celui-ci sortira vaincu d'un duel
- Tu devras faire preuve de bonne humeur et de fair-play quand tu joueras à nos tables
- Tu respecteras les statuts et le règlement intérieur de l'association

S'il y a un litige à la table, il est demandé de faire intervenir un membre du Conseil d'Administration pour trancher.

L'honnêteté, le calme, la compétition et l'envie de passer une bonne soirée font également partie des principes de l'association.

Les pénalités suivantes seront infligées en cas de non-respect de règles élémentaires :

- 1ère pénalité : avertissement verbal
- 2ème pénalité : exclusion de la table pendant 1 tour de blind
- 3ème pénalité : exclusion de la table pendant 2 tours de blind
- 4ème pénalité : exclusion définitive du tournoi

### Interdictions et recommandations

Il est interdit de fumer dans les locaux occupés par l'association

Il est interdit de consommer de l'alcool dans les locaux autre que ceux vendu à la buvette.

Il est interdit de manger sur les tables

Les toilettes sont à votre disposition, les maintenir propres et suivre les règles d'hygiène sont de rigueur (se laver les mains), nous touchons les mêmes cartes et les mêmes jetons toute la soirée.

## **FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

## Buvette et boutique

La buvette ne peut être tenue que par des membres du Conseil d'Administration ou personne désignée.

Toute personne désirant une boisson ou une confiserie devra en acquitter le prix immédiatement. Aucun crédit ni aucune ardoise ne seront acceptés.

La vente d'alcool est autorisée pour les membres de l'association et cette vente peut être fermée sur ordre du président de l'association ou représentant désigné.

La vente d'alcool ne pourra se faire qu'avec la présence du président de l'association ou représentant désigné.

Une personne pourra se voir refuser de l'alcool si un membre du Conseil d'Administration ou personne désignée au bar, le décide.

Toute personne en état d'ébriété ne pourra acheter de l'alcool et sera accompagnée à l'extérieur.

L'alimentation et les boissons sont vendues dans la limite des stocks disponibles.

# Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an selon les modalités prévues dans les statuts.

## Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut se réunir en cas de besoin (par exemple : pour la modification essentielle des statuts, situation financière difficile, etc.).

Les membres à jour de leur cotisation sont convoqués selon les modalités prévues dans les statuts.

### Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration du Roots Hold'em Club puis ratifié par l'assemblée générale.

Il peut être modifié par le Conseil d'Administration sur proposition des membres. Les modifications du nouveau règlement intérieur sont signalées par mail à tous les membres de l'association. Les adhérents s'engagent à consulter régulièrement le règlement intérieur sur les éventuels changements.

Fait à ...... le...... le.....

Le Président
Je soussignée(e), membre de l'association RHC, reconnais avoir pris connaissance du règlement
intérieur de l'association et m'engage à en respecter l'intégralité des clauses.
Signature
A, le